

ASSEMBLÉE DU 29 AOÛT 2024

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le jeudi 29 août 2024, à 16 h, sous la présidence de monsieur Jocelyn Blondin.

Sont présents :

Monsieur Jocelyn Blondin, président, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur Edmond Leclerc, vice-président, conseiller de la Ville de Gatineau
Madame Catherine Craig-St-Louis, conseillère de la Ville de Gatineau
Madame Caroline Murray, conseillère de la Ville de Gatineau
Monsieur Steven Boivin, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur François-Michel Brière, représentant des usagers du transport régulier
Madame Marie-Pier Bouladier, représentante des usagers du transport adapté

Sont également présents :

Monsieur Patrick Leclerc, directeur général
Monsieur Richard Vézina, secrétaire corporatif et responsable du contentieux

Ouverture de l'assemblée

Période de questions :

M. Pascal Poirier soulève une question en lien avec le retour massif des fonctionnaires.

L'Association des résidentes et résident de l'île de Hull a transmise aux membres du Conseil d'administration une correspondance contenant une proposition de circuit pour l'île de Hull.

CA-2024-070

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Steven Boivin
APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
 - 1.1 Période de questions
2. **Secrétariat**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 27 juin 2024
3. **Direction générale**
 - 3.1 Cotisation à l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ) pour l'année 2024
4. **Direction exécutive des opérations, projets et excellence opérationnelle**
 - 4.1 Approbation et signature de l'Entente d'évaluation pour travaux majeurs au CEE – Hydro-Québec
 - 4.2 Modification de contrat – services professionnels d'ingénierie – phase 2.2 : ajustement des honoraires pour la surveillance de bureau (DS2021-013-03)

5. **Direction des finances**
 - 5.1 Octroi de contrat – services d’accompagnement – sélection et implantation PGI (DS2024-106-03)
 - 5.2 Adjudication d’une émission d’obligations au montant de 5 437 000 \$
 - 5.3 Modifications au Règlement d’emprunt numéro 151, concordance et courte échéance
6. **Direction des ressources humaines**
 - 6.1 Nomination au poste de directeur du Bureau de projet – Tramway Gatineau-Ottawa
7. **Direction expérience client**
 - 7.1 Modifications de service – hiver 2025
8. **Direction des ressources informationnelles**
 - 8.1
9. **Direction de l’approvisionnement**
 - 9.1
10. **Bureau de projet – Tramway Gatineau-Ottawa**
 - 10.1
11. **Levée de l’assemblée**

Adoptée à l’unanimité

CA-2024-071

Adoption du procès-verbal de l’assemblée du 27 juin 2024

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Steven Boivin
APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l’assemblée ordinaire du 27 juin 2024 soit adopté.

Adoptée à l’unanimité

CA-2024-072

Cotisation à l’Association du transport urbain du Québec (ATUQ) pour l’année 2024

ATTENDU QUE la Société de transport de l’Outaouais est membre de l’Association du transport urbain du Québec (ATUQ);

ATTENDU QUE l’ATUQ constitue, à l’heure actuelle, la principale association représentant les sociétés de transport en commun au Québec;

ATTENDU QUE la cotisation de la Société pour 2024 a été fixée à 321 298 \$;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2024-106;

ATTENDU la recommandation et l’approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
APPUYÉ PAR monsieur Edmond Leclerc
ET RÉSOLU :

QUE soit approuvée la dépense de 321 298 \$, taxes incluses, pour couvrir le coût de la cotisation de la Société à l'Association du transport urbain du Québec pour l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité

CA-2024-073

Approbation et signature de l'Entente d'évaluation pour travaux majeurs au CEE – Hydro-Québec

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a émis des directives dans le cadre du plan pour une économie verte 2030;

ATTENDU QUE la Société se prépare à entreprendre l'électrification à grande échelle de son Centre d'entretien et d'exploitation (CEE) situé au 708 boulevard des Affaires à Gatineau;

ATTENDU QUE la Société a déposé auprès d'Hydro-Québec une demande d'alimentation en juillet 2023 afin d'augmenter la puissance disponible en moyenne tension pour l'électrification du CEE, laquelle a été approuvée en septembre 2023;

ATTENDU QU'un nouveau raccordement 25 kV à la partie sud-est du CEE est nécessaire pour obtenir la puissance requise pour recharger le futur parc d'autobus électrique;

ATTENDU QUE la puissance délivrée par ce nouveau raccordement 25 kV se fera de manière progressive de 2026 à 2030 et s'accorde avec le plan d'acquisition des autobus électriques;

ATTENDU QUE le coût total estimé des travaux s'élève à 5 461 312,50 \$, taxes incluses;

ATTENDU QU'une allocation pour un montant de 3 585 533,23 \$, taxes incluses, pourra être consentie par Hydro-Québec à la Société si celle-ci respecte les obligations énoncées à l'Entente d'évaluation pour travaux majeurs;

ATTENDU QU'Hydro-Québec exige, en vertu des « Conditions de service d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité » fixées par la Régie de l'énergie, la signature d'une Entente d'évaluation pour travaux majeurs afin de garantir que les frais qu'elle engagera à chaque étape du projet seront assumés par la Société en cas d'abandon de sa demande;

ATTENDU QUE la Société doit signer l'Entente d'évaluation pour travaux majeurs ainsi qu'une lettre d'engagement au montant de 3 585 533,32 \$, taxes incluses, afin qu'Hydro-Québec réalise l'ingénierie détaillée et la planification des travaux;

ATTENDU QU'une fois l'étape d'évaluation complétée par Hydro-Québec, la Société devra signer une Entente de réalisation pour travaux majeurs et sa contribution estimée à 1 875 779,18 \$, taxes incluses, devra être versée;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2024-108;

ATTENDU la recommandation du Bureau de projet d'électrification, de la Direction exécutive, opérations, projets et excellence opérationnelle et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Edmond Leclerc
APPUYÉ PAR madame Catherine Craig-St-Louis
ET RÉSOLU :

QUE l'Entente d'évaluation pour travaux majeurs entre la Société de transport de l'Outaouais et Hydro-Québec, jointe à la présente résolution, soit approuvée et signée;

QU'une somme de 3 585 533,32 \$, taxes incluses, soit réservée, comme requis par cette Entente;

QU'en vertu de cette Entente, toutes factures émises par Hydro-Québec doivent être payées dans le délai qui sera indiqué.

Adoptée à l'unanimité

CA-2024-074

Modification de contrat – services professionnels d'ingénierie – phase 2.2 : ajustement des honoraires pour la surveillance de bureau (DS2021-013-03)

ATTENDU QUE le 25 mars 2021, par résolution CA-2021-032, la Société octroyait un contrat à WSP Canada inc., au montant de 291 001,73 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'ingénierie pour la phase 2.2 du projet de rénovation du CAAG;

ATTENDU QUE ce contrat incluait la surveillance de bureau des travaux de la phase 2.2 du projet;

ATTENDU QUE lors de la rédaction de la documentation pour l'appel d'offres, il avait été estimé que les travaux de réfection du CAAG pour la phase 2.2 seraient d'une durée d'environ 32 semaines;

ATTENDU QUE ces travaux s'étendront désormais jusqu'au 23 janvier 2025, entraînant une prolongation de 28 semaines;

ATTENDU QUE de plus, un ajustement des taux horaires est nécessaire en raison de l'augmentation de 27,6 % accordée par le décret 1235-87, applicable à la partie surveillance de bureau du projet;

ATTENDU QUE WSP Canada inc. a soumis une demande d'honoraires additionnels, au montant de 39 024,35 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2024-097;

ATTENDU la recommandation de la Direction des services techniques, de la Direction de l'entretien et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Caroline Murray
APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
ET RÉSOLU :

QUE la modification au contrat de WSP Canada inc., pour l'ajustement des honoraires pour la surveillance de bureau, au montant de 39 024,35 \$, taxes incluses, soit approuvée.

Adoptée à l'unanimité

CA-2024-075

Octroi de contrat – services d'accompagnement – sélection et implantation PGI (DS2024-106-03)

ATTENDU QUE la Société souhaite implanter une solution de type PGI (Progiciel de gestion intégré) dans le but d'automatiser et de moderniser la gestion de ses processus administratifs;

ATTENDU QUE l'implantation d'une solution PGI représente une démarche complexe qui doit être bien analysée, structurée, planifiée et suivie;

ATTENDU QUE la Société désire retenir les services d'un partenaire externe qui aura la responsabilité de l'accompagner dans la préparation et l'implantation de la solution PGI, incluant la période post-implantation;

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public dans le but de retenir les services d'un consultant spécialisé en l'implantation de systèmes PGI;

ATTENDU QUE suite de cet appel d'offres, une (1) soumission a été reçue, laquelle est conforme, à savoir :

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
BDO CANADA S.R.L./S.E.N.C.R.L	2 584 695 \$

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2024-095;

ATTENDU la recommandation de la Direction des finances et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière
APPUYÉ PAR monsieur Edmond Leclerc
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour services d'accompagnement – sélection et l'implantation d'un PGI soit octroyé à BDO CANADA S.R.L./S.E.N.C.R.L, au montant de 2 584 695 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

CA-2024-076

Adjudication d'une émission d'obligations au montant de 5 437 000 \$

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéros 151, la Société souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Société a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 11 septembre 2024, au montant de 5 437 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre (4) soumissions conformes;

ATTENDU QUE le détail de ces soumissions se lit comme suit :

Soumissionnaires	Prix	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
<i>Scotia Capitaux Inc.</i>	99,18065	996 000 \$	4.10000%	2025	4,09083 %
		1 040 000 \$	3.85000%	2026	
		1 085 000 \$	3.75000%	2027	
		1 133 000 \$	3.75000%	2028	
		1 183 000 \$	3.80000%	2029	
<i>Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc.</i>	99,10258	996 000 \$	3.90000%	2025	4,10747 %
		1 040 000 \$	3.70000%	2026	
		1 085 000 \$	3.70000%	2027	
		1 133 000 \$	3.80000%	2028	
		1 183 000 \$	3.85000%	2029	

<i>Valeurs Mobilières Desjardins Inc.</i>	98,90200	996 000 \$	4.00000%	2025	4,11346 %
		1 040 000 \$	3.70000%	2026	
		1 085 000 \$	3.65000%	2027	
		1 133 000 \$	3.70000%	2028	
		1 183 000 \$	3.75000%	2029	
<i>Financière Banque Nationale Inc.</i>	99,00100	996 000 \$	3.85000%	2025	4,15029 %
		1 040 000 \$	3.70000%	2026	
		1 085 000 \$	3.75000%	2027	
		1 133 000 \$	3.80000%	2028	
		1 183 000 \$	3.85000%	2029	

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par Scotia Capitaux Inc. est la plus avantageuse;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Edmond Leclerc
 APPUYÉ PAR monsieur Steven Boivin
 ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 5 437 000 \$ de la Société soit adjugée à Scotia Capitaux Inc.;

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Service de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation et, à cet effet, le Conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE le président et le trésorier de la Société soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adoptée à l'unanimité

CA-2024-077

Modifications au Règlement d'emprunt numéro 151, concordance et courte échéance

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué en regard de celui-ci, la Société de transport de l'Outaouais souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 437 000 \$ qui sera réalisé le 11 septembre 2024, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt numéro	Montant
151	5 437 000 \$
TOTAL	5 437 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU la recommandation de la Direction des finances et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Edmond Leclerc
APPUYÉ PAR monsieur Steven Boivin
ET RÉSOLU :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 11 septembre 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 11 mars et le 11 septembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, c. D- 7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCCURSALE 10201
250-920 BOUL SAINT-JOSEPH
GATINEAU, QC
J8Z 1S9

8. Que les obligations soient signées par le président et le trésorier. La Société de transport de l'Outaouais, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoptée à l'unanimité

CA-2024-078

**Nomination au poste de directeur du Bureau de projet –
Tramway Gatineau-Ottawa**

ATTENDU QUE le poste de directeur du Bureau de projet – Tramway Gatineau-Ottawa est vacant depuis le 18 août 2023;

ATTENDU QUE M. Jean-François Mahé occupe les fonctions de directeur intérimaire du Bureau de projet – Tramway Gatineau-Ottawa depuis le 21 août 2023;

ATTENDU la récente annonce de financement du Bureau de projet – Tramway Gatineau-Ottawa;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST UNANIMEMENT PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE M. Jean-François Mahé soit nommé au poste de directeur du Bureau de projet – Tramway Gatineau-Ottawa en date du 29 août 2024 et qu'il soit assujéti à une période de probation de douze (12) mois;

QUE les conditions de travail de M. Mahé soient fixées conformément au Recueil des conditions de travail des cadres en vigueur;

QUE l'organigramme du Bureau de projet – Tramway Gatineau-Ottawa soit modifié en conséquence, approuvé et conservé dans les dossiers de la Société.

Adoptée à l'unanimité

CA-2024-079

Modifications de service – hiver 2025

ATTENDU QUE le Plan stratégique 2017-2026 de la Société prévoit dans son premier but stratégique de placer le client au cœur des décisions et actions;

ATTENDU QUE les prévisions de main d'œuvre pour la fin de l'automne et pour l'hiver sont encourageantes;

ATTENDU QUE la Société observe depuis plusieurs mois déjà une croissance d'achalandage sur l'ensemble du réseau;

ATTENDU QUE le retour des lignes 100 et 200 est souhaitable avec le retour en présentiel des travailleurs de la fonction publique fédérale à trois (3) jours par semaine à compter de septembre;

ATTENDU QUE les lignes 100 et 200 permettront de réduire les volumes d'autobus autour des Terrasses de la Chaudières, alors que les travaux de la modification des revêtements extérieurs autour du complexe se poursuivront et entraîneront des fermetures de trottoirs, une relocalisation de certains arrêts et un niveau de congestion accru au centre-ville à compter de décembre 2024, et ce, pour la prochaine année;

ATTENDU QUE le rehaussement du niveau de service les dimanches permettra d'offrir les mêmes étendues de service que les samedis, ainsi que les mêmes horaires;

ATTENDU QUE les ajustements de service suivants pour l'hiver 2025 sont proposés :

Pour le service de semaine :

- Ligne 100 : Ajout de 13 voyages en direction des Terrasses de la Chaudières le matin et de 14 voyages en direction de la station Lorrain l'après-midi;
- Ligne 200 : Ajout de 24 voyages en direction d'Ottawa le matin et de 24 voyages en direction de la station Lorrain l'après-midi;
- Ligne 400 : Retrait de 28 voyages en direction d'Ottawa le matin et de 28 voyages en direction Lorrain l'après-midi.

Pour le service du dimanche :

- Ligne 33 : Ajout d'un voyage en direction nord et d'un voyage en direction sud;
- Ligne 34 : Ajout d'un voyage en direction nord et d'un voyage en direction sud;
- Ligne 39 : Ajout de cinq voyages en direction nord et de cinq voyages en direction sud;
- Ligne 55 : Ajout d'un voyage en direction nord;

- Ligne 65 : Ajout d'un voyage en direction nord et d'un voyage en direction sud;
- Ligne 66 : Ajout d'un voyage en direction nord et d'un voyage en direction sud;
- Ligne 75 : Ajout de trois voyages en direction nord et d'un voyage en direction sud;
- Ligne 76 : Ajout d'un voyage en direction nord et d'un voyage en direction sud;
- Ligne 97 : Ajout d'un voyage en direction nord.

ATTENDU QUE ces ajouts de service nécessitent, sur une base annuelle, une dépense de 724 379 \$ et un ajout de 4 596 heures de service;

ATTENDU QUE ces modifications requièrent l'embauche et la formation de cinq (5) chauffeurs additionnels;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2024-100;

ATTENDU QUE la recommandation de la Direction de l'expérience client et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière
APPUYÉ PAR madame Catherine Craig-St-Louis
ET RÉSOLU :

QUE les ajustements de service plus amplement décrits au préambule de la présente résolution soient approuvés et apportés à l'offre de service à compter du 6 janvier 2025;

QUE la dépense annuelle, au montant de 724 379 \$, taxes incluses, soit approuvée;

QUE la Direction des ressources humaines procède à l'embauche et la formation de cinq (5) chauffeurs additionnels.

Adoptée à l'unanimité

CA-2024-080

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR madame Caroline Murray
APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 16 h 15

Adoptée à l'unanimité

Jocelyn Blondin,
Président

Richard Vézina,
Secrétaire d'assemblée